



Quel document se procurer pour quitter le foyer

Par **ELIPI**, le **02/08/2008** à **10:12**

bonjour

Je suis mariée et souhaite une séparation. En appelant une agence immobilière pour une location, j'ai eu en réponse qu'étant mariée, je n'avais pas le droit de quitter le foyer à moins d'avoir un document, une attestation concernant la séparation. Hors je cherche un logement pour justement partir.

Je précise qu'il n'y a aucun bien. Nous sommes locataires

Que dois-je faire ?

Merci

Par **coolover**, le **02/08/2008** à **13:56**

Bonjour Elipi.

Le mariage c'est aussi un ensemble d'obligation et l'obligation de vie commune en est l'une des plus importante (article 215, code civil). Sois donc vigilant à ne pas quitter le domicile conjugal sans y avoir été autorisé car ton époux épourrait te le reprocher !

Seule solution, mettre en oeuvre la procédure de divorce rapidement et demander au juge l'autorisation de résidence séparée à titre de mesures provisoires !